

# **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le neuf juillet, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Gorron, légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Conseillers présents : 15**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire – Mme FOURNIER C., M. LEVEQUE M., M. CONEUF R. Adjoint – M. POIRIER J. conseiller municipal délégué – Mme CHENE A., Mme CRONIER A., M. DUVAL L., M. FOURMOND L., Mme GALLIENNE C., M. HUBERT F., Mme LEJEUNE G., M. MARTIN P., M. PIQUET P., M. ROUSSEAU J.J.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration : M. BOULLE D. donne pouvoir à M. ALLAIN J.M., Mme CHOYER C. donne pouvoir à Mme FOURNIER C., M. DIVAY N. donne pouvoir à M. LEVÊQUE M., Mme DODARD J. donne pouvoir à Mme CRONIER A., Mme GUERRIER G. donne pouvoir à M. MARTIN P.**

**Absents excusés : Mme COTTEAU B., Mme DELANGLE C., Mme JUGUET S.**

**Secrétaire de séance : M. CONEUF R.**

*Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020, M. MARTIN souhaite formuler quelques remarques en s'adressant à Mme FOURNIER. M. MARTIN demande à Mme FOURNIER de prendre connaissance des termes de l'article L. 2121-27-1 du CGCT concernant l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.*

*M. MARTIN estime que le compte-rendu du conseil municipal en date du 24 septembre n'indique pas toutes les dispositions citées de cet article.*

*M. MARTIN indique ne pas approuver le procès-verbal du 24 septembre ainsi que Mme GUERRIER, pour qui il a procuration.*

*Aucune autre remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.*

Il est proposé au conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Règlement Intérieur du Conseil Municipal

- **Règlement intérieur :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le code général des collectivités territoriales, dans son article L.2121-8, dispose désormais que les collectivités de plus de 1000 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

C'est pourquoi il est proposé au conseil de valider le règlement intérieur transmis à chaque conseiller municipal.

*M. MARTIN indique que l'article 31 du présent article, concernant l'expression politique, n'est pas complet. Il souhaite que soit précisé que le droit d'expression reconnu à l'opposition doit être valable pour les publications internet et sur les réseaux sociaux.*

*M. MARTIN souhaite également que soit ajouté un nouvel article concernant la démission du Maire et/ou des Adjointes en cas de mise en examen dans le cadre d'activité qui sont propres à la fonction.*

*M. Le Marie indique que les précisions de M. MARTIN seront étudiées.*

**Avis Favorable : 18 voix pour – 2 voix contre**

Avant de laisser les adjoints s'exprimer sur leurs commissions respectives, M. Le Maire souhaite rappeler que les comptes-rendus des différentes commissions sont envoyés au préalable à chaque conseiller et qu'il n'est nul besoin de revenir sur chaque commission lors de la séance du conseil municipal.

## **I – CADRE DE VIE**

### ○ **Informations**

M. CONEUF fait part de divers points à l'étude auprès de la dernière commission cadre de vie :

- Travaux du bâtiment « Au Pied du Bocage » : Les travaux sont en cours. Semaine 45 ou 46 la pose des nouvelles vitrines est prévue. Le plâtrier interviendra à la suite.
- Adressage : M. CONEUF informe l'assemblée qu'il reprend ce dossier. L'adressage de la poste doit être finalisé afin d'apposer aux endroits nécessaires les numéros attribués principalement hors agglomération
- Renouvellement d'un distributeur de sel : 2 devis sont à l'étude pour l'acquisition d'un nouveau distributeur à sel.

## **II – ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES**

### ○ **Informations**

Mme FOURNIER rappelle que, compte tenu des dernières annonces gouvernementales sur la situation liée à la COVID, toutes les manifestations annoncées pour la fin de l'année se voient toutes annulées et/ou reportées.

- Mise en Lumière : La mise en lumières reste maintenue au vendredi 27 novembre mais sans aucune animation.
- Radio GO : Une émission avec les élèves du collège Francis Lallart a été enregistrée. Une première expérience réussie pour ces collégiens.
- Association du Patrimoine : la journée supplémentaire prévue pour visiter la Mairie est également annulée.

Mme FOURNIER tient à remercier Céline MONTÉCOT, chargée de communication et les Presses du Bocage pour leur réactivité lors de la dernière édition du Gorrion Infos. Plusieurs modifications en dernière minute ont dû être apportées à la suite des annonces gouvernementales.

## **III – SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE**

M. LEVÊQUE rappelle quelques points évoqués lors de la dernière commission :

### ● **Informations**

- Projet spéléologie : M. LEVÊQUE rappelle que lors de la dernière commission sports, loisirs et jeunesse une présentation du projet spéléologie sur la commune a été faite par M. Daniel DEMIMIUD, président d'Aventure spéléologie développement 53. M. LEVÊQUE tient à remercier tous les conseillers municipaux de leur présence lors de cette présentation.
- Parc de Loisirs de la Colmont : plusieurs projets sont à l'étude autour du Parc de loisirs. Avec l'acquisition de différents terrains autour de la zone du Parc, divers projets sont à l'étude : terrain de camping « aire naturelle », activité pêche....

## **IV – SOLIDARITÉ**

Mme COTTEAU étant excusée pour la séance, la parole est donnée à Mme CHENE, vice-présidente déléguée aux personnes âgées

### ● **Informations**

- Téléthon : en raison du contexte actuel, toutes les animations prévues autour du Téléthon sont annulées. Mme CHENE souligne qu'une vente de peluche et de chocolat est proposée au sein des écoles de GORRON. Une cagnotte en ligne est également mise en place.

- Santé Communale : 3 compagnies d'assurances de GORRON ont été retenues, il s'agit d'AXA, du Crédit Agricole et ALLIANZ. Les conventions ont été signées ; ainsi les gorronnais pourront solliciter ces compagnies pour obtenir des devis comparatifs.
- Club du Bocage : la Présidente de l'association ayant démissionné un nouveau bureau sera élue.
- Personnes vulnérables : Lors du premier confinement, il avait été mis en place un registre communal des personnes vulnérables de plus de 75 ans. À la demande du Premier ministre, pour ce second confinement, les registres communaux doivent impérativement être activés pour les plus de 65 ans. Les services administratifs de la Mairie y travaille pour réactualiser ce registre.

## **V – FINANCES, ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE**

- **CCAS – subvention complémentaire 2020 :**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le Centre Communal d'Actions Sociales dispose d'un budget autonome qui est principalement financé d'un côté par des locations et de l'autre côté par des participations communales.

La commission administrative du CCAS sollicite le versement d'une subvention complémentaire de 10 000.00 € pour abonder la trésorerie. Cette demande fait suite à des dépenses supplémentaires non prévues au budget primitif 2020.

- **Bâtiment du Gîte de la Colmont :**

Remplacement de bandeaux portes coupe-feu :	1 400.00 €
Dispositifs de Sécurité incendie :	1 200.00 €
Vérifications réglementaires ERP :	700.00 €

- **Logements :**

Rue de Normandie :	600.00 €
Rénovation murale, travaux salle de bains	
52 rue JJ Garnier :	4 900.00 €
Installations électriques (disjoncteurs, radiateurs...)	
50 rue JJ Garnier :	3 200.00 €
Mobilier et éléments de cuisine	

***Avis favorable à l'unanimité***

- **Demande d'admission en non-valeur de titres de recettes :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de différentes pièces compte tenu d'un montant de restes à recouvrer inférieur au seuil des poursuites fixé à 15 €.

Il s'agit de différents débiteurs dont le montant total se chiffre à 15.46 €.

Il est proposé au conseil l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant de 15.46 €.

***Avis favorable à l'unanimité.***

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état transmis pour un montant total de 147.14 €.

Il est proposé au conseil l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant de 147.14 €.

***Avis favorable à l'unanimité.***

- **Subvention coopérative scolaire :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école élémentaire publique, par l'intermédiaire de son directeur, sollicite une subvention exceptionnelle pour la coopérative afin de procéder au renouvellement de livres scolaires spécifiques. Ces achats sont réalisés chez des fournisseurs spécialisés pour un montant de 335.00 €.

***Avis favorable à l'unanimité***

- **Chantiers argent de poche :**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des chantiers argent de poche dispensés par la Maison des Initiatives Jeunesse, une indemnité de 15 €/jour est versée à l'association qui rétribue ensuite chaque jeune.

Il est proposé une indemnité d'encadrement par animateurs de la MIJ de 10 €/chantier

***Avis favorable à l'unanimité***

- **Petits projets de développement touristique :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune peut être éligible à une subvention communautaire pour les travaux de rénovation de la mairie (théâtre) dans le cadre de l'aide aux petits projets de développement touristique.

Les conditions pour prétendre à cette aide de 1 000.00 € maximum sont une ouverture de la salle au public et que l'association du patrimoine y organise des visites.

Il est proposé de solliciter l'aide de la communauté de communes dans ce cadre.

***Avis favorable à l'unanimité.***

- **Personnel : Prime de fin d'année :**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que, pour la commune de GORRON, à l'origine, la prime de fin d'année était versée aux agents communaux par l'intermédiaire de l'association des agents des collectivités locales de la Mayenne.

Pour ce faire, la commune versait une subvention à l'association départementale des agents des collectivités de la Mayenne (voir délibération du 25 septembre 1980) et était intégrée chaque année au budget de la commune.

Considérant que cette prime est considérée comme un avantage de rémunération collectivement acquis, il est proposé de reconduire le montant de la prime de fin d'année telle qu'elle était fixée en 2019, soit 968.53 € nets pour un agent à temps complet.

Cette prime est attribuée aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires. Elle est calculée en fonction du temps de travail hebdomadaire, du temps de présence dans la collectivité.

***Avis favorable à l'unanimité.***

## **Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :**

– **CCBM**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si certains d'entre eux ont participé à des réunions auprès de la Communauté de Commune.

**Commission Solidarité jeunesse :** Mesdames GALLIENNE et CRONIER ont participé à la commission Solidarité jeunesse. Lors de cette réunion, il a été fait une présentation des différents services constituant le pôle solidarité jeunesse, à savoir Le RAM, L'enfance, La jeunesse et le service aux personnes. Lors de cette rencontre, il a été fait état d'une réflexion sur la création d'un CIAS. Ce CIAS permettrait d'être le seul interlocuteur pour les associations (resto du cœur, EPI du bocage...) comme par exemple pour les demandes de subventions.

M. le Maire souhaite que les membres de la commission solidarité se penchent sur ce projet de CIAS.

**Conseil Communautaire :** M. ALLAIN rapporte que l'organigramme de l'exécutif communautaire est en cours d'élaboration.

**Réunion sur le traitement du Phosphore :** M. CONEUF a assisté à une réunion concernant le traitement du phosphore. Lors de cette rencontre il a été souligné que l'eau, sur la commune de GORRON, était de très bonne qualité. La station d'épuration de GORRON reste un exemple en termes de traitements sur le bocage

**Commission Développement Durable :** Réunion menée par M. MÉNARD. Lors de cette rencontre, il a été évoqué le PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire). Ce plan sera mis en œuvre dès 2021 sur le bocage avec pour axes prioritaires : mobilité, bocage, habitat et transition énergétique, déchets.

Collecte des ordures ménagères : en raison de la hausse du tonnage des ordures ménagères, il a été constaté une augmentation des dépôts « sauvages » au pied des conteneurs. Sur ce sujet, il pourrait être effectué plus de contrôle sur ces dépôts pour ainsi responsabiliser les propriétaires de ces dépôts sauvages


Assemblée Générale VALOREN : A été réélue présidente, Mme Fabienne THOUVENIN. Pour rappel, l'association Valoren, est un chantier d'insertion par le travail. L'association accueille un public en très grande difficulté sociale, domicilié sur l'ensemble du territoire de la communauté de Communes du Bocage Mayennais. L'objectif premier de l'association est de permettre à ces personnes de reprendre un rythme de travail. Valoren intervient sur la plupart des espaces verts de la Commune.

– **SENOM**

M. le Maire rappelle que malgré le contexte sanitaire, 2 réunions ont eu lieu. Celles-ci ont traité du nouveau schéma directeur eaux usées et eaux pluviales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h10.

Le secrétaire de séance,  
R. CONEUF



Le Maire,  
J.M. ALLAIN

